



VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 5 JUILLET 2010** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE VENDREDI 2 JUILLET 2010.

PRÉSENTS : Son Honneur monsieur le maire Bill McMurchie ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, R. Geller, J.-P. Grenier, A. Iermieri, J.R. Labbé, D. Smith, E. Sztuka et M. Trudeau, formant ainsi quorum du conseil.

Me J.-D. Jacob, directeur général et Danielle Gutierrez, greffière adjointe sont également présents.

2010-383 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement
D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance.

2010-384 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - VERSION FRANÇAISE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'approuver la version française du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 21 juin 2010.

2010-385 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - VERSION ANGLAISE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'approuver la version anglaise du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 21 juin 2010.

2010-386 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

2010-387 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO PC-2748-4

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'adopter le Règlement n° PC-2748-4 modifiant le Règlement PC-2748 concernant la constitution d'un fonds de roulement en augmentant celui-ci de 225 000\$ et afin de pourvoir au terme du remboursement de l'emprunt.

2010-388 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2495A – 197, AVENUE COOLBREEZE, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'approuver la demande de dérogation mineure de Mme Sylvia Orthwein, afin de permettre au 197, avenue Coolbreeze, la construction d'un porche empiétant de 9,67 m² (104 pi²) dans la marge avant minimale au lieu de la distance maximale permise de 6,0 m² (64,6 pi²).

2010-389 DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2495A
– 261, AVENUE MACLEAN, POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver la demande de dérogation mineure de M. Jorge Loureiro Da Costa et de Mme Marcia Silva Loureiro, afin de permettre au 261, avenue MacLean, l'installation d'une piscine creusée dans la marge avant secondaire, au lieu qu'elle soit dans la marge latérale ou arrière, dans la marge avant secondaire ou dans le prolongement de la marge arrière, et l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,82 m (6,0') dans la marge avant secondaire, au lieu de la hauteur maximale permise de 1,52 m (5,0').

2010-390 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – 91, AVENUE DIEPPE, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire auquel est assujettie la propriété située au 91, avenue Dieppe exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous à sa réunion du 7 juin 2010.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith
Appuyé par monsieur le conseiller Geller, et unanimement
D'approuver les documents suivants :

1. Le plan A-1 préparé par Dominic Zeppettini, architecte, et reçu au Service d'urbanisme le 26 mai 2010;
2. Les plans A-4 et A-5 préparés par Dominic Zeppettini, architecte, et reçus au Service d'urbanisme le 6 mai 2010;
3. Les échantillons reçus au Service d'urbanisme le 6 mai 2010, relativement à la construction d'une nouvelle maison au 91, avenue Dieppe (M. Mastrocola et N. Matteo), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

2010-391 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – 58, AVENUE COOLBREEZE, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire auquel est assujettie la propriété située au 58, avenue Coolbreeze exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous à sa réunion du 7 juin 2010.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka
Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement
D'approuver les documents suivants :

1. Les plans 1/4 et 2/4, préparés par Plans et Dessins Migico, et reçus au Service d'urbanisme le 3 juin 2010;
2. Les échantillons reçus au Service d'urbanisme, relativement à la construction d'une nouvelle maison au 58, avenue Coolbreeze (C. Borodulia), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

2010-392 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 197, AVENUE COOLBREEZE, POINTE-CLAIRE

ATTENDU QUE le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire auquel est assujettie la propriété située au 197, avenue Coolbreeze exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous à sa réunion du 3 mai 2010.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'approuver les documents suivants :

1. Le plan A-100, préparé par Janson Wong, architecte, et reçu au Service d'urbanisme le 14 avril 2010;
2. Le plan A-102, préparé par Janson Wong, architecte, et reçu au Service d'urbanisme le 19 février 2010;
3. Les échantillons reçus au Service d'urbanisme le 19 février 2010, relativement à la construction d'agrandissements au 197, avenue Coolbreeze (S. Orthwein et C. Muzard), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement n° 2628-9 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

La présente résolution remplace, à toutes fins que de droit, la résolution 2010-177, adoptée lors de la séance du 6 avril 2010.

2010-393 APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION – RÉUNION DU 16 JUIN 2010

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement
D'approuver les recommandations contenues dans le procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 16 juin 2010.

2010-394 APPROBATION – CRÉATION DE NOUVELLES RÉSERVES

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Bissonnette
Appuyé par le conseiller Geller, et unanimement
D'approprier les montants indiqués ci-dessous aux réserves
mentionnées pour les travaux à être exécutés et les achats à être
effectués en 2011:

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| 1. Parcs et terrains de jeux: | 375 000\$ |
| 2. Réserve informatique: | 475 000\$ |
| 3. Rénovation de bâtiments: | 400 000\$ |
| 4. Matériel roulant: | 615 000\$ |

D'approprier le montant indiqué ci-dessous à la réserve de
déneigement:

- | | |
|-----------------|-----------|
| 5. Déneigement: | 320 300\$ |
|-----------------|-----------|

D'approuver, en principe, suivant l'adoption du règlement approprié,
une appropriation au montant de 225 000\$ au Fonds de roulement
de la Ville de Pointe-Claire;

TOUTES ces appropriations du Surplus non affecté de la Ville de
Pointe-Claire totalisent un montant de : 2 410 300\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2777 émis par la trésorière.

2010-395 APPROBATION – REMBOURSEMENT À LA VILLE DE
MONTRÉAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
DE rembourser un montant de 60 467,65\$ à la Ville de Montréal,
représentant la somme du loyer, le tout, en vertu de l'article 81 du
décret n° 1003-2006.

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2825 émis par la trésorière.

2010-396 AUTORISATION – PARTICIPATION AU COLLOQUE DU RÉSEAU
DE L'INFORMATIQUE MUNICIPAL DU QUÉBEC

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement
D'autoriser M. Jean Leprohon, chef de division – Informatique, à
représenter la Ville de Pointe-Claire au colloque annuel du Réseau
de l'informatique municipale du Québec (RIMQ), qui aura lieu du 12
au 14 septembre 2010;

DE rembourser les frais encourus par monsieur Leprohon lors de ce
colloque.

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste
budgétaire 1-02-138-00-313, le tout, tel qu'il appert du certificat
n° 10-2628 émis par la trésorière.

2010-397 AUTORISATION – PARTICIPATION AU SÉMINAIRE ANNUEL DE LA COMAQ

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'autoriser Mme Line Goulet, Trésorière, à représenter la Ville de Pointe-Claire au Séminaire annuel de la COMAQ, qui aura lieu les 23 et 24 septembre 2010;

DE rembourser les frais encourus par madame Goulet lors de ce séminaire.

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 1-02-137-00-313, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2826 émis par la trésorière.

2010-398 AUTORISATION – NIVEAU DES DÉPENSES DE LA BIBLIOTHÈQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement
D'autoriser une augmentation au niveau des dépenses au montant de 2000\$ pour le poste budgétaire 1-02-702-31-499;

D'absorber cette dépense additionnelle par une augmentation équivalente au poste de revenus 1-01-382-80-002; et

D'autoriser le transfert de fonds additionnels encaissés au poste budgétaire 1-02-702-31-499.

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2774 émis par la trésorière.

2010-399 AUTORISATION – PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement
D'autoriser messieurs les conseillers R. Geller, J.-P. Grenier, D. Smith et A. Iermieri, à représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf de la Chambre de Commerce de l'Ouest-de-l'île, qui aura lieu le 23 août 2010 au Club de golf Beaconsfield;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 1-02-111-00-311, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2828 émis par la trésorière.

2010-400 COMITÉ DU CENTENAIRE DE POINTE-CLAIRE (1911-2011) – SUBVENTION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith
Appuyé par monsieur le conseiller Geller, et unanimement
D'accorder une subvention au montant de 8500\$ au Comité du centenaire de Pointe-Claire (1911-2011);

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-701-59-984, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2810 émis par la trésorière.

2010-401 FONDATION DU CÉGEP DU VIEUX-MONTRÉAL – SOUTIEN FINANCIER

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement
D'accorder un soutien financier au montant de 500\$ à la Fondation du Cégep du Vieux-Montréal dans le cadre du programme Opération Nez Rouge;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-193-00-989, le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2820 émis par la trésorière.

2010-402 AUTORISATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – CENTRE AQUATIQUE MALCOLM-KNOX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau Appuyé par monsieur le conseiller Geller, et unanimement D'autoriser les paiements de 49 959,02\$ et 28 123,92\$ relatifs aux modifications de contrat pour l'agrandissement et les rénovations effectués au Centre aquatique Malcolm-Knox, à la société «KINGSTON BYERS INC.»;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-22-407-02-743, le tout, tel qu'il appert des certificats n^{os} 10-2799 et 10-2818 émis par la trésorière.

2010-403 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX D'AUSCULTATION ET DE DIAGNOSTIC D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'ÉGOUT À L'AIDE D'UNE CAMÉRA À TÉLÉOBJECTIF

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri Appuyé par le monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux d'auscultation et de diagnostic d'une partie du réseau d'égout à l'aide d'une caméra à téléobjectif pour les années 2010, 2011 et 2012, à la société «AQUA DATA INC.» pour un montant de 340 537,72\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres n^o PT100005;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-02-415-00-564

Crédits: 325 452,98\$ Contrat: 340 537,72\$,

Le tout, tel qu'il appert du certificat n^o 10-2748 émis par la trésorière.

2010-404 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES BANCAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le sujet relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture de services bancaires est reporté à une prochaine séance du conseil.

2010-405 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE MOBILIER URBAIN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith Appuyé par le monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux de remplacement de mobilier urbain, à la société «LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.» pour un montant de 29 879,14\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres n^o IH100006;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire	Description	Contrat	Crédits
1-33-201-00-008	Projet 2010 - Horticulture	7 575,04\$	7 239,49\$
1-02-701-74-539	Ent. et rép. autres bâtiments	22 304,10\$	21 316,10\$
	Total	29 879,14\$	28 555,59\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n^o 10-2822 émis par la trésorière.

2010-406 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE RÉPARATION DES TROTTOIRS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Geller Appuyé par le monsieur le conseiller Stuka, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux de réparation des trottoirs, à la société «LES PAVAGES LA CITÉ B. M. INC.» pour un montant de 70 868,56\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres n° IT100001, conditionnellement à ce que la méthode d'application du produit soit définie et expliquée dans le devis, et ce, à la satisfaction de l'administration;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-02-320-00-521

Crédits: 67 729,31\$ Contrat: 70 868,56\$

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2758 émis par la trésorière.

2010-407 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES COMPOSTABLES POUR LES ANNÉES 2010 ET 2011

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette Appuyé par le monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services de collecte et de transport des matières compostables pour les années 2010 et 2011, à la société «REBUTS SOLIDES CANADIENS INC.» pour un montant de 255 004,11\$, incluant les taxes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres n° PT100006;

D'imputer cette dépense, tel que ci-dessous :

Poste budgétaire 1-02-420-00-485

Crédits: 243 708,24\$ Contrat: 255 004,11\$,

Le tout, tel qu'il appert du certificat n° 10-2794 émis par la trésorière.

2010-408 ADOPTION – PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka Appuyé par le monsieur le conseiller Labbé, et unanimement D'adopter le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les personnes handicapées, tel que convenu entre la Ville de Pointe-Claire et la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

2010-409 APPROBATION - LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISION NON DÉLÉGUÉE POUR LE MOIS DE MAI 2010

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver la liste modifiée en date du 5 juillet 2010 des changements au personnel par décision non déléguée pour le mois de mai 2010, telle que signée par Me Jean-Denis Jacob, directeur général et M. André Lévesque, chef de division – Ressources humaines.

2010-410 **APPROBATION – CHANGEMENTS D’ALLOCATION AUTOMOBILE
 POUR L’UTILISATION PROFESSIONNELLE À COMPTER DU 1^{er}
 MAI 2010**

RÉSOLU : Il est proposé par le conseiller Labbé
 Appuyé par le conseiller Trudeau, et unanimement
 D'approuver les changements relatifs aux taux de remboursement
 de kilométrage des frais de transport de la Politique de frais de
 déplacement à la demande de l'employeur à compter du 1^{er} mai
 2010 comme suit :

Type de montants	01/05/2009	01/05/2010
Jusqu'à un maximum de 320 kilomètres	0,49 \$	0,45 \$
De 320 kilomètres à 1 280 kilomètres	0,41 \$	0,38 \$
Pour tout kilomètre additionnel à 1 280 kilomètres	0,33 \$	0,31 \$
Pourcentage d'ajustement	2,4%	-7,40%

D'approuver les changements relatifs aux montants d'Allocation
 automobile des Cadres à compter du 1^{er} mai 2010 comme suit :

Type de montants	01/05/2009	01/05/2010
Montant de base / cadres de direction	243,00 \$	225,00 \$
Montant de base / autres cadres	168,00 \$	156,00 \$
Jusqu'à un maximum de 320 kilomètres	0,49 \$	0,45 \$
De 320 kilomètres à 1 280 kilomètres	0,41 \$	0,38 \$
Pour tout kilomètre additionnel à 1 280 kilomètres	0,33 \$	0,31 \$
Pourcentage d'ajustement	2,4%	-7,40%

D'approuver les changements relatifs aux montants d'Allocation
 automobile des Cols blancs à compter du 1^{er} mai 2010 comme
 suit :

Type de montants	01/05/2009	01/05/2010
Montant de base	168,00 \$	156,00 \$
Montant de base / disponibilité du véhicule	210,00 \$	194,00 \$
Jusqu'à un maximum de 320 kilomètres	0,49 \$	0,45 \$
De 320 kilomètres à 1 280 kilomètres	0,41 \$	0,38 \$
Pour tout kilomètre additionnel à 1 280 kilomètres	0,33 \$	0,31 \$
Pourcentage d'ajustement	2,4%	-7,40%

D'approuver les changements relatifs aux montants d'Allocation
 automobile des Scientifiques à compter du 1^{er} mai 2010 comme
 suit :

Type de montants	01/05/2009	01/05/2010
Montant de base	168,00 \$	156,00 \$
Montant de base / disponibilité du véhicule	210,00 \$	194,00 \$
Jusqu'à un maximum de 320 kilomètres	0,49 \$	0,45 \$
De 320 kilomètres à 1 280 kilomètres	0,41 \$	0,38 \$
Pour tout kilomètre additionnel à 1 280 kilomètres	0,33 \$	0,31 \$
Pourcentage d'ajustement	2,4%	-7,40%

Le tout, tel qu'il appert du Certificat n° 10-2778.

2010-411 **DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR
 DÉCISION DÉLÉGUÉE POUR LE MOIS DE MAI 2010**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt de la liste des
 changements au personnel par décision déléguée pour le mois de
 mai 2010, telle que préparée M. André Lévesque, chef de division –
 Ressources humaines.

2010-412

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement
DE lever la présente séance à 19 h 43.

Bill McMurchie, maire

Danielle Gutierrez, greffière adjointe